

Questions de procédure

Deux révisions du texte de négociation ont été effectuées par le collège présidentiel de la conférence, reflétant les progrès de la conférence, la première à New York en avril, le Texte de négociation composite officieux révision 2 (TNCO/rev. 2), et la seconde à Genève en août, le Projet de convention sur le droit de la mer (texte officieux).

Il n'a pas été possible à cette session de procéder à l'adoption formelle d'un projet de convention. Malgré son titre, le Projet de convention sur le droit de la mer (texte officieux), n'a pas un statut plus important que les textes de négociation qui l'ont précédé. Il pourra encore être révisé lors d'une dixième session, bien qu'il soit entendu que les questions faisant déjà l'objet d'un consensus ne devraient pas être réouvertes.

Lors de la première partie de la session, quelques groupes de négociations ont continué à siéger: le groupe 7 présidé par le Juge Manner (Finlande) sur la délimitation des frontières maritimes, le groupe 6 présidé par M. Aguilar (Vénézuela) sur la question du plateau continental. Mais la plupart des négociations portant sur l'exploitation des fonds marins (du ressort de la première commission) se sont déroulées au sein d'un groupe de travail de 21 pays représentant tous les intérêts en présence.

À Genève, les groupes de négociations se sont pour ainsi dire effacés. La plupart des discussions se sont tenues de façon officieuse entre les délégations les plus immédiatement intéressées, une solution d'ensemble étant présentée à la fin de la session aux commissions concernées.

Certaines questions ont continué à être examinées au sein de plénières officieuses, notamment les questions du préambule et des clauses finales de la convention, des dispositions générales et du règlement des différends.

Première Commission

A) Règlementation de la production

Lors de la première partie de la neuvième session à New York, les Etats qui envisagent d'exploiter éventuellement les fonds marins ont réussi à faire inclure au texte de négociation un plancher minimum de production pour les minéraux des fonds marins. Ce plancher, mis au point par le président du groupe officieux de négociation sur les politiques de production, M. Nandan, de Fidji, venait s'ajouter à la formule de plafonnement de la production déjà acceptée par la conférence.